

Les Prairies humides de Courteranges Un patrimoine à l'intérêt écologique remarquable

La richesse écologique des prairies humides de Courteranges a été mise à jour relativement tardivement, en 1985 seulement, suite à une étude écologique menée par M. Bernard DIDIER du Groupement régional d'études de la faune et de la flore (G.R.E.F.F.E.). Cette étude, commandée par la Direction Régionale de l'Environnement, a permis d'intégrer les prairies de Courteranges dans l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de la région Champagne-Ardenne. Dès les années suivantes, d'autres naturalistes, notamment des botanistes, confirment l'intérêt biologique de ces prairies. La commune de Courteranges et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (P.N.R.F.O.) sont alors prévenus du fort intérêt patrimonial du site.

Dès 1987, dans le cadre d'opérations de remembrement, la commune de Courteranges, avec le soutien du P.N.R.F.O., décide d'acquérir certaines parcelles dans le but de préserver les richesses écologiques du site. Puis, en 1993, la commune prend en compte l'intérêt écologique de ces prairies lors de la réalisation de son Plan d'Occupation des Sols (POS).

Le territoire communal se trouve sur une zone hydrogéologique unique dans le département conférant à ce secteur les caractéristiques rencontrées dans les grandes vallées alluviales.

Aujourd'hui, 2009, la commune de Courteranges est propriétaire de près de 22 ha de prairies dont plus de 15 ha de prairies humides de grand intérêt écologique.

Ces prairies humides et marécageuses exploitées par la fauche pour la production fourragère ou localement pâturées, sont maintenant concernées par un projet de classement en Réserve Naturelle Régionale en raison de leur grand intérêt écologique.

Elles sont localisées au sein de 2 secteurs distincts :

les prairies dites "des Communes", situées au nord-ouest du village entre le Canal de restitution (Canal de Morge) du Lac Orient et le Bois de la Brosse ;

les prairies dites "des Sivrots et "du Parc", situées à l'est du village, à proximité de la Ferme du Râle, en bordure sud du Canal de Morge.

Ces deux secteurs de prairies distincts sont distants de 1 km environ.

1- La flore patrimoniale des prairies des Communes Parmi les 160 espèces végétales inventoriées sur ces prairies :

2 sont protégées au niveau national :
- La Gratiolle officinale *Gratiola officinalis*
- La Violette élevée *Viola elatior*

5 sont protégées au niveau régional :
- L'Ail anguleux *Allium angulosum*
- La Gesse des marais *Lathyrus palustris*
- L'Inule des fleuves *Inula britannica*
- Le Laiteron des marais *Sonchus palustris*
- L'Oenanthe à feuilles de silaüs *Oenanthe silaifolia*

1 figure sur la Liste Rouge Nationale des espèces végétales menacées :
- La Violette naine *Viola pumila*

14 figurent sur la Liste Rouge Régionale des espèces végétales menacées :
- L'Ail anguleux
- L'Euphorbe des marais *Euphorbia palustris*
- La Filipendule commune *Filipendula vulgaris*
- La Gesse des marais *L. palustris*
- La Gratiolle officinale *G. officinalis*



Gratiolle officinale
(D. BECU, CPNCA)



Renoncule à feuilles d'ophioglosse
(AIAB, 2001)

- L'Inule des fleuves *I. britannica*
- La Laiteron des marais *S. palustris*
- L'Oenanthe à feuilles de silaüs *O. silaifolia*
- L'Ophioglosse commune *Ophioglossum vulgatum*
- Le Pâturin des marais *Poa palustris*
- La Stellaire des marais *Stellaria palustris*
- Le Trèfle jaunâtre *Trifolium ochroleucon*
- La Violette élevée *V. elatior*
- La Violette naine *V. pumila*

2- La flore patrimoniale des prairies du Parc et des Sivrots Parmi les 95 espèces végétales inventoriées sur ces prairies :

2 sont protégées au niveau national :
- La Renoncule à feuilles d'Ophioglosse *Ranunculus ophioglossifolius*
- La Gratiolle officinale *G. officinalis*

2 sont protégées au niveau régional :
- La Gesse des marais *L. palustris*
- L'Oenanthe à feuilles de silaüs *O. silaifolia*

9 figurent sur la Liste Rouge Régionale des espèces végétales menacées :

- La Gesse des marais *L. palustris*
- La Gratiolle officinale *G. officinalis*
- L'Oenanthe à feuilles de silaüs *O. silaifolia*
- L'Orchis incarnat *Dactylorhiza incarnata*
- La Petite Cuscute *Cuscuta epithymum*
- La Stellaire des marais *S. palustris*
- Le Trèfle jaunâtre *Trifolium ochroleucon*
- La Véronique à feuilles d'acinos *Veronica acinifolia*
- Le Vulpin utriculé *Alopecurus rendlei*

2- La Faune :

La faune des prairies humides de Courteranges, en comparaison de la flore, arrive en second plan au niveau de l'intérêt patrimonial. Néanmoins, certaines espèces de mammifères, de chauve-souris, de reptiles, d'insectes (cuivré des marais, criquet, libellules), d'amphibiens (sonneur à ventre jaune, grenouille agile), d'oiseaux, se révèlent particulièrement intéressantes et des inventaires seront prochainement mis en place. La pie-grièche écorcheur y niche annuellement, mais le râle des genêts (qui a sans doute donné son nom à la ferme proche) n'a plus été observé depuis longtemps. Le canard colvert, la foulque macroule, le bruant des roseaux ou la poule d'eau y sont régulièrement présents. La colonie de hérons cendrés stationnée dans les espaces boisés, y chassent quotidiennement.



Pie-grièche écorcheur (Francis LETURMY)



Phragmite des joncs (Fabrice CROSET)



Criquet ensanglanté (Caroline NAJEAN, PnrFO)

3- Une expérience Intéressante :

Depuis quelques années (2005), de nouveaux habitants ont investi ces prairies : Deux chevaux Konick Polsky. Il s'agit là d'une expérience de gestion par du pâturage extensif. Ces petits chevaux particulièrement robustes peuvent rester dehors toute l'année. Ils se nourrissent de hautes herbes (carex) et entretiennent ainsi la prairie de façon très naturelle. En outre, leur piétinement favorise la réapparition par remise à la lumière de graines. Récemment, une nouvelle femelle et son poulain sont venus compléter le cheptel (cf. notre photo en première page).